

# Avis d'échéance des cotisations

# > ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

période de validité: 01/01/2016 au 31/12/2016

> Assuré : HAUM

AVENUE OLIVIER MESSIAEN

72000 LE MANS

> Sociétaire nº 165639 S

> Police:

ASA DOMMAGES CAUSÉS A AUTRUI Nº 01

Echéance annuelle : 1er janvier

Au titre de la police ci-dessus, SMACL Assurances certifie garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de son assuré.

Cette assurance s'applique tant pour les dommages corporels et/ou matériels causés aux tiers en général, qu'envers les propriétaires des locaux utilisés temporairement par l'assuré pour ses activités. pour les risques d'incendie, d'explosion, de dégâts des eaux et bris de glace.

#### > Montant des garanties :

Tous dommages confondus:

6 115 000 €

dont dommages matériels : Locaux occasionnels d'activité : 300 000 €

3 000 000 €

Défense et recours :

16 000 €

La présente attestation d'assurance est délivrée pour servir et valoir ce que de droit, sous réserve des clauses et conditions du contrat d'assurance et notamment de celles concernant la suspension de la garantie ou la résiliation anticipée prévue au contrat.

Elle n'implique qu'une simple présomption de garantie de SMACL Assurances.

Niort, le 14 décembre 2015 Pour la société,





# Avis d'échéance des cotisations

2016

Pour tout renseignement concernant votre avis d'échéance : 05 49 32 34 96

Feuillet n° 1

Niort, le 14 décembre 2015

AT2-(0)24665.1/2.49419

(CA879)

MONSIEUR GABORIT HAUM 1ER ÉTAGE 20 RUE DE CARNAC 72190 COULAINES

Le présent avis d'échéance vaut quittance.

N° SOCIÉTAIRE : 165639 S

|   | нт   | TAUX DE<br>TAXE                    | TAXES                | πε    |
|---|--|------------------------------------|----------------------|-------|
| DOMMAGES CAUSES A AUTRUI<br>DEFENSE - RECOURS<br>ASSISTANCE AUX PERSONNES | 73,70<br>3,69<br>2,75  | 9,0%<br>9,0%<br>9,0%               | 6,63<br>0,33<br>0,25 | 4,02  |
|   |  | la su                              |                      |       |
|   | ACTOR STATE OF THE | ** ******************************* |                      |       |
|   |  |                                    |                      |       |
|   |  | ¢                                  |                      |       |
|   |  |                                    |                      |       |
| TOTAUX  | 80,14  |                                    | 7,21                 | 87,35 |

#### **VOS MODALITÉS DE PAIEMENT**

Le prélèvement SEPA de la somme indiquée dans la case "TOTAL À PAYER" sera effectué le 6 du mois suivant cet avis sur le compte en référence : IBAN : FR76 1790 6001 1200 0876 3448 846 BIC : AGRIFRPP879 N° Mandat : 108633 TOTAL

87,35 €

SOLDE AVANT AVIS D'ÉCHÉANCE

TOTAL À PAYER

87,35 €

VOUS AVEZ OPTÉ POUR LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE : N'ENVOYEZ PAS DE CHÈQUE, LES SOMMES SERONT PRÉLEVÉES (voir ci-contre).

Siège social : 141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9

Rappel

Vos cotisations d'assurance dont le détail figure au recto de ce feuillet, arrivent à échéance le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le présent avis d'échéance précise le montant et les modalités de paiement de votre cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016. Il tient compte des risques déclarés au cours de l'exercice 2015. Nous vous invitons à vérifier l'exactitude de ces informations.

## L'appel à cotisations

Les cotisations ont été établies sur la base de l'indice FFB (Fédération française du bâtiment) soit 931,70 au 2e trimestre 2015, sauf dispositions contraires.

Le montant TTC des cotisations intègre les taxes de toutes natures au regard de la fiscalité en vigueur à la date d'échéance.

## Libre choix du réparateur

En cas de sinistre automobile, vous pouvez choisir librement votre réparateur (garagiste, mécanicien, carrossier, etc.), conformément à l'article 63 de la loi n° 2014\_344 du 17 mars 2014 relative à la consommation.

# Les modalités de règlement

Pour régler votre cotisation, vous avez le choix entre trois modalités de paiement :

· par chèque libellé à l'ordre de SMACL Assurances adressé à :

SMACL Assurances - 141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9

- par virement sur le compte de SMACL Assurances (voir ci-après)
- · par prélèvement

## Notification préalable pour les paiements par prélèvement

Conformément à la réglementation SEPA, SMACL Assurances vous informe que votre 1<sup>er</sup> prélèvement sera effectué le **5 janvier 2016**.

Informations générales

SMACL Assurances - Siège social - 141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9 Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances. SIRET n° 301 309 605 00 410.

### Références bancaires de SMACL Assurances

Domiciliation bancaire : CRCA Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres (boulevard Louis-Tardy à Niort)

IBAN: FR76 1170 6000 3100 6511 5000 083

BIC: AGRIFRPP817 ICS: FR55ZZZ621469

#### Contacts

Pour toute demande relative à votre avis d'échéance (demandes d'informations complémentaires) quant à vos modes de paiement, vous pouvez contacter un conseiller en assurances en appelant le 05 49 32 34 96 pour les associations sans salarié ou en appelant le 05 49 34 29 30 pour les associations avec salariés, du lundi au jeudi de 8h30 à 18h00 et le vendredi de 8h30 à 17h00 (coût d'un appel local).